

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 072-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2018.RRGR.207

Déposée le: 22.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kullmann (Hilterfingen, UDF) (porte-parole)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Machado Rebmann (Bern, LAVerte)
Teuscher-Abts (Roggwil BE, PLR)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Gnägi (Jens, PBD)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 963/2018 du 12 septembre 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**

Proxénétisme à la loverboy et traite d'êtres humains: prévention dans les écoles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de garantir que les élèves, les parents et le corps enseignant soient informés des dangers des astuces de type « loverboy » et de choisir au moins un centre de consultation existant dans le canton de Berne qui sera formé et se spécialisera sur la thématique ;
2. de sélectionner ou préparer de la documentation sur la traite d'êtres humains et la prostitution forcée adaptée à l'âge des élèves et de former les écoles pour qu'elles les sensibilisent davantage à ce sujet.

Développement :

Point 1 :

En 2017, la ligne d'appel nationale de déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle a reçu 21 signalements de cas de type « loverboy ». Les « loverboys »

couvrent les jeunes filles d'attention, d'affection, de compliments et souvent aussi de cadeaux. Simultanément, ils rendent leurs victimes dépendantes émotionnellement et les éloignent de leur famille et de leur cercle de connaissances. Plus tard, ils les incitent ou les forcent à se prostituer. Souvent, les « loverboys » font miroiter aux victimes qu'ils prévoient d'utiliser l'argent gagné pour financer leur avenir en commun.

Alors que ces types de cas sont apparus aux Pays-Bas puis en Allemagne à partir des années 2000, ils semblent se multiplier en Suisse aussi ces dernières années. Afin d'attirer l'attention sur les « loverboys », la mère d'une jeune fille concernée s'est récemment adressée à la presse (cf. article de la NZZ « Verliebt, verraten, verkauft : Wie Teenager missbraucht werden » [amoureuses, trahies, vendues : comment les adolescentes sont exploitées] du 24 février 2018¹). D'après l'article, le « loverboy » est parvenu à convaincre l'adolescente d'avoir des rapports sexuels avec d'autres hommes et de les filmer, en argumentant que c'était normal et que tout le monde le ferait.

Avec la propagation de ce phénomène en Suisse, il faut prendre de toute urgence des mesures de prévention dans les écoles. Toutes les jeunes filles devraient savoir qu'il n'est pas normal que leur compagnon leur demande d'avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes, et que cela équivaut habituellement à de l'exploitation sexuelle et un rapport de dépendance. L'association de la sexualité avec le couple, l'amour et le respect concorde aussi avec la compétence ERG.5.3 du Lehrplan 21. Jusqu'à présent, beaucoup de parents déconcertés ont dû se tourner vers un service spécialisé en Allemagne pour bénéficier d'un conseil compétent sur la problématique des « loverboys » : cela donne à penser que les services spécialisés suisses ne se sont pas encore suffisamment familiarisés avec cette thématique. Un documentaire de la chaîne télévisée ARD décrit quelques cas typiques de « loverboys » et présente différentes possibilités de prévention.²

Point 2 :

Les enfants sont aujourd'hui confrontés plus tôt à la sexualité en raison des évolutions qu'ont connues les médias et la société au cours des dernières décennies. Lorsqu'on parle de prostitution avec des jeunes, on entend régulièrement que certains jeunes hommes reçoivent une « entrée » dans un bordel en cadeau lors d'occasions spéciales comme un anniversaire, et qu'ils y font leurs premières expériences sexuelles. Puisque la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle va presque toujours de pair avec les milieux de la prostitution, il faut qu'une prévention adaptée à l'âge des élèves (à partir du 3^e cycle au plus tard) fasse partie intégrante des cours d'éducation sexuelle.

¹ https://www.act212.ch/wp-content/uploads/2018/03/Bericht_Melanie.pdf

² <http://www.ardmediathek.de/tv/Reportage-Dokumentation/Verliebt-verführt-verkauft/Das-Erste/Video?bcastId=799280&documentId=45500418>

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Ce dernier dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités. Il décide en dernier ressort.

Les motionnaires chargent le Conseil-exécutif de garantir que les élèves, les parents et le corps enseignant soient informés des dangers des astuces de type « loverboy » et de choisir un centre de consultation existant dans le canton de Berne qui sera formé et se spécialisera sur la thématique. Ils demandent également au Conseil-exécutif de sélectionner ou de préparer de la documentation sur la traite d'êtres humains et la prostitution forcée adaptée à l'âge des élèves et de former les écoles pour qu'elles les sensibilisent davantage à ce sujet.

Le Conseil-exécutif partage les préoccupations des motionnaires car les pratiques de type « loverboy » sont apparues à plusieurs reprises dans notre pays. Il est particulièrement effrayant que des jeunes filles dès l'âge de 12 ans en soient les victimes. Selon les informations fournies par Act212, le centre de conseil et de formation en matière de traite d'êtres humains et d'exploitation sexuelle³, sept cas ont été signalés à la ligne d'appel nationale de déclarations contre la traite d'êtres humains et l'exploitation sexuelle dans le canton de Berne en 2017. Ceux-ci ont notamment été signalés par Santé bernoise, la Haute école spécialisée bernoise et les services de travail social en milieu scolaire. La ligne d'appel nationale est un projet coopératif mis en place avec le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) du Département fédéral de justice et police (DFJP) dans le cadre du Plan d'action national (PAN) contre la traite d'êtres humains. Comme les victimes sont très jeunes, on parle de traite d'enfants et d'abus sexuels.

Dans le canton de Berne, les victimes de la traite d'êtres humains doivent être mieux protégées et les coupables être appelés à répondre de leurs actes. La lutte contre la traite d'êtres humains constitue cependant une tâche complexe, à laquelle de nombreuses autorités et institutions contribuent. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a créé le Groupe de coopération contre la traite d'êtres humains (KOGÉ) en 2008 afin d'améliorer la collaboration entre la police, la justice, les autorités de migration et les centres de consultation pour l'aide aux victimes. Le KOGÉ compte des représentants et représentantes de la Confédération, de l'administration cantonale et des ONG actives dans le domaine. Il a déjà commencé à travailler sur cette thématique.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les deux points soulevés :

Point 1 :

La technique des loverboys est connue, de même que les caractéristiques des jeunes filles concernées, qui changent soudainement de comportement. A l'instar des motionnaires, le Conseil-exécutif estime que les élèves, les parents et le corps enseignant doivent être informés des dangers de ces pratiques. C'est pourquoi la Direction de l'instruction publique a élaboré et publié

³ Act212 : <https://www.act212.ch/>

en 2015 une notice⁴ destinée au personnel de direction des écoles, des écoles à journée continue et des services de travail social en milieu scolaire, laquelle contient des informations sur la prévention, la gestion des soupçons et l'intervention. Cette notice traite aussi de la problématique des loverboys.

Le 21 septembre 2018, un colloque intitulé « Loverboy – Ein kurioser Name für ein brutales Geschäft » (Loverboy : un nom curieux pour de sombres pratiques) sera par ailleurs organisé à l'Hôtel Jardin à Berne avec des spécialistes de Suisse, d'Allemagne et des Pays-Bas. Cette manifestation vise à récolter des connaissances spécialisées, à clarifier les besoins en mesures et à créer des coopérations.

Act212 exploite une ligne d'appel nationale, à laquelle il est notamment possible de signaler les cas de « loverboys ». En cas de signalement, ce centre fait office de service d'aiguillage ; il prend en charge chaque cas et encadre les victimes et leurs proches de la meilleure manière possible. Il transmet ensuite les cas au service compétent du canton concerné. Act212 entretient un réseau avec des centres de consultation spécifiques dans tous les cantons. A Berne, il travaille par exemple avec le service de consultation *Lantana*⁵. Parallèlement, Act212 est en lien avec l'Office fédéral de la police (fedpol) et avec les polices cantonales et étrangères et prend les mesures nécessaires aux enquêtes. Grâce à Act212, le canton de Berne dispose d'un centre professionnel de signalement et de consultation.

Point 2 :

Le Lehrplan 21⁶ définit les objectifs à atteindre par les élèves sous la forme de compétences. Plusieurs compétences concernent les sujets *Beziehung, Liebe, Sexualität* (relations, amour, sexualité), *Sexualaufklärung* (éducation sexuelle) et *Menschenrechte* (droits humains). Des moyens d'enseignement et des films adaptés à l'âge des élèves sont à disposition pour atteindre les objectifs. La problématique des loverboys peut être traitée dans ce cadre. Cela fait partie des compétences fondamentales des enseignants et enseignantes de préparer les contenus de leurs leçons de manière appropriée et d'enseigner de façon pédagogique. Des activités et des thèmes similaires sont intégrés dans le PER.

Pour les élèves à compter de la 8^e année scolaire, il existe en outre l'offre d'éducation sexuelle de Santé bernoise⁷. Les thèmes suivants peuvent par exemple être abordés dans ce cadre : *sexualité, identité, autodétermination* et *transgression des limites*. Ces discussions de groupe sont financées par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et par la Direction de l'instruction publique. Si nécessaire, Santé bernoise conseille les enseignants et enseignantes sur la manière de traiter la thématique lors de l'enseignement et met du matériel à leur disposition⁸.

Le programme de prévention « Sortir ensemble et se respecter » permet également d'aborder la thématique. Ce programme national de promotion des relations amoureuses respectueuses et

⁴ Lien vers la notice « Exploitation sexuelle » :

www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/schulleitungen_undlehrpersonen/sexuelle_ausbeutung.html

⁵ Lantana, service d'aide aux victimes de violence sexuelle : lantana-bern.ch/

⁶ Lehrplan 21 : be.lehrplan.ch/

⁷ Santé bernoise, éducation sexuelle : www.santebernoise.ch/nosactivites/education-sexuelle/

⁸ Affiches de Santé bernoise (en allemand) : http://www.bernergesundheits.ch/wp-content/uploads/2017/09/sexpaed_plakate_schule_grenzen_d.pdf

non violentes a été développé car la violence n'est malheureusement pas rare dans les relations des jeunes. L'expérience montre que les jeunes transgressent souvent les limites et commettent des agressions lors de leurs rendez-vous et dans leurs relations amoureuses. Le programme « Sortir ensemble et se respecter » vise à promouvoir le respect dans les relations amoureuses des jeunes ainsi qu'à réduire la violence. Il s'adresse aux adolescents et adolescentes de 13 à 18 ans. Dans le cadre de neuf modules, les jeunes abordent les thèmes suivants : « définir ce que je veux dans une relation », « définir les abus dans une relation », « pourquoi les comportements abusifs », « comment aider les amis et amies en difficulté », « des exemples pour aider les amis et amies », « ce qu'on s'imagine à propos des relations », « les agressions sexuelles », « partager le pouvoir et communiquer » et « mes sentiments, mes réactions ». Un binôme (idéalement une femme et un homme) anime les modules. Après une phase pilote réussie dans des classes vaudoises et zurichoises et l'évaluation du programme par la Haute Ecole Sociale de Genève, le programme peut être mis en place dans toutes les écoles depuis 2018.

Destinataire

- Grand Conseil